



Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Strasbourg-Ville

## COMMUNE DE MUNDOLSHEIM

### EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du 5 mai 2025

Nombre de conseillers élus : 27

Nombre de conseillers en fonction : 27

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de procurations : 4

Date d'affichage de la convocation : 29.04.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq du mois de mai à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de Mundolsheim était assemblé en séance ordinaire à la mairie de Mundolsheim, après convocation légale envoyée le vingt-neuf avril deux mil vingt-cinq, sous la présidence de Madame Béatrice BULOUE, Maire.

#### Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Annick MARTZ-KOERNER – Nicolas SCHMITT – Cathie PETRI - Gérard CONRAD – Doria BOUDJI – Serge KURT - Nathalie MAUVIEUX – Laurent GUILLO – Armand RUPP – Laurent BAYART - Eric THOMY – Eric LEHMANN – Elisabeth DEISS - Valérie GUERAULT – Sylvie RISSE – Julie LINGELSER - Sophie DIEMER – Ornella PFEIFFER - Henri BECKER – Lydie MOUGEL – Hervé DIEBOLD – Philippe ROSER

#### Étaient absents excusés représentés :

Monsieur Sébastien BOUREL donne procuration de vote à Monsieur Laurent GUILLO  
Monsieur Grégory RICHERT donne procuration de vote à Monsieur Henri BECKER  
Monsieur Jean-Charles WILLM donne procuration de vote à Monsieur Hervé DIEBOLD  
Monsieur Jean-Claude WORRINGEN donne procuration de vote à Madame Annick MARTZ-KOERNER

Le quorum étant atteint, Madame Béatrice BULOUE, Maire, ouvre la séance

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
Informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal  
Administratif dans un délai de deux mois

Transmis au Représentant de l'Etat le 9 mai 2025

Publié sur le site internet de la commune le 9 mai 2025

Le Maire, Béatrice BULOUE

## **7. Finances : modification du tarif réduit pour la saison culturelle 2025**

Conseillers  
élus : 27

Conseillers  
en fonction : 27

Conseillers  
présents : 23

Conseillers  
absents : 4  
dont 4 avec procuration

Par délibération en date du 2 décembre 2024, le conseil municipal a fixé l'ensemble des tarifs communaux, et notamment ceux des événements de la saison culturelle 2025. La nouveauté tenait à l'introduction de la carte atout voir dans les dispositifs ouvrant droit au tarif réduit.

Après mise en pratique de cette délibération, il apparaît qu'il conviendrait d'étendre le tarif réduit aux moins de 18 ans plutôt qu'aux moins de 11 ans.

Le Conseil municipal,

après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer les tarifs de la saison culturelle 2025 à compter du 6 mai 2025 comme suit :

	Tarif normal	Tarif réduit
Droit d'entrée des spectateurs	12 €	6 € pour les moins de 18 ans, les détenteurs d'une carte atout voir, les étudiants, les agents de la commune, les bénévoles de la bibliothèque et les personnes en situation de handicap (et 1 accompagnant), sur présentation d'une carte d'identité, d'une carte atout voir, d'une carte d'étudiant ou d'une carte d'invalidité.
Droit de place des exposants (rendez vous des artisans et chemin des arts)	40 € 100 € de caution	Gratuité pour les étudiants de la HEAR 100 € de caution

Chaque président d'association de Mundolsheim dispose de deux invitations gratuites : une pour lui et une pour l'accompagnant de son choix, à l'occasion de chaque spectacle. Il en est de même pour chaque membre du conseil municipal.

**ADOpte A L'UNANIMITE**  
**Par 27 Voix pour**

Mundolsheim, le 9 mai 2025  
Le Maire,



Béatrice BULOUE

Le secrétaire de séance,

Cathie PETRI